

Charte Qualité pour la Bonne Réalisation des Études de Conception de Filières d'Assainissement Non Collectif

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

20 février 2015

Avec le soutien
financier de



Le département de la Dordogne est situé à l’affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d’une parcelle à l’autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l’habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d’Assainissement Collectif (SPANC) doit s’appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d’études spécialisé afin de s’assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l’impact financier pour l’usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l’Agence de l’Eau, les SPANC et les bureaux d’étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil général (www.cg24.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L’étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d’ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d’études, par son adhésion volontaire, s’engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d’ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation et les normes en vigueur,
- rechercher la solution optimale d’ANC d’un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d’ANC le plus adapté à l’usage, à l’immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Le comité de suivi de la Charte a donc validé, lors de sa réunion du 10 février 2015, une nouvelle liste de bureaux d’études adhérents à cette charte. Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de l’Eau du Conseil général de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumette@dordogne.fr

BUREAU D'ÉTUDES	REPRÉSENTANT	ADRESSE	COORDONNÉES
ALIOS Ingénierie	Baptiste AUDIGER	38 Boulevard Jean Moulin 24660 COULOUNIEIX CHAMIERIS	05 53 35 53 28 baptiste.audiger@alios.fr
AL'Terre et Eau	Richard LANGLET	7 Impasse des Gravettes 24460 CHÂTEAU L'EVEQUE	05 53 07 03 01 06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr
Aqualis	Guillaume MEYNARDIE	29 Avenue des Martyrs de la Libération 33702 MERIGNAC Cedex	05 56 13 68 77 06 25 03 34 76 info@aqualis-ees.fr
Aquitaine Environnement	Guillem MOUSSARD	82 Impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN	05 58 78 56 92 06 33 77 28 57 g.moussard@aquitaine-environnement.fr
Assainiconseil	Alexis TOUSSAINT	353 Allée de Sénéjac 33290 LE PIAN MEDOC	05 56 74 37 72 06 60 30 13 64 toussaint@assainiconseil.fr
Cabinet Blanqui	Stéphane BLANQUI	ZI La Boulbène BP 134 47303 VILLENEUVE SUR LOT Cedex	09 50 62 83 95 06 60 93 32 17 cabinetblanqui@free.fr
Conseils Etudes Environnement	Luc GABETTE	La Monnerie 87150 CUSSAC	05 55 70 98 87 cgabette@aol.com
GEOCCITANE	Patricia GAETANI-LISEO	Pons 46800 FARGUES	05 65 31 07 72 06 63 40 07 71 geoccitane46@orange.fr
InfraConcept	David GOMEZ	Les Plaines 24170 BELVES	05 53 30 44 06 secretariat@infraconcept.fr
SB2E	Lucas PANIN	29 Rue Sauvageon 33000 BORDEAUX	09 54 05 92 85 06 84 08 25 27 lucspanin@sb2e.fr